LANNOY

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE. — Les candidats que les républicains-libéraux présenteront au scrutin de ballottage de dimanche, seront désignés ce matin samedi. Les collectivistes, de leur côté, ont nommé comme candidats, M. Caillau, Bourgois, Delattre et Deladerrière, qui étaient déjà candidats dimanche dernier.

LYS

LE SCRUTIN DE DIMANCHE. — En vue du scrutin de demain, l'Union Sociale et Patriotique fera placarder aujourd'hui sur les murs de la ville, une affiche dans laquelle le comité remercie les électeurs d'avoir affirmé, dimanche dernier, par l'imposante majorité donnée à ses candidats, leur ferme attachement aux idées d'ordre, de justice, de liberté, et de patriotisme qu'ils défendent. Il ajoute qu'il compte encore sur les électeurs honnêtes pour le deuxième tour de scrutin, et fait en terminant, justice des calomnies avec lesquelles les collectivistes combattent la municipalité sortante.

Les noms des deux candidats pour dimanche, seront désignés aujourd'hui.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort d'un administrateur de la Caisse d'épargne, M. Charles Vanpevenage, cabaretier, rue de Lannoy, qui avait été nommé, il y a quatre ans, par le Conseil municipal. Le défunt était âgé de 49 ans.

NOTRE CONCITOYEN, M. Carlos Lefebvre, brasseur à Mazingarbe, près de Bully (Pas-de-Calais) a été élu dimanche dernier, conseiller municipal de cette commune avec toute sa liste sans aucune opposition.

POUR AVOIR LACÉRÉ DES AFFICHES. — On se souvient encore de l'aventure de ce Belge expulsé de France qui se fit pincer la semaine dernière au moment où il lacérait des affiches de l'Union sociale et patriotique. Comme on le verra d'autre part, le Tribunal correctionnel de Lille l'a condamné à deux mois de prison.

LES GRÈVES. — La grève de la filature de MM. Mullier frères, rue de l'Ommelet, qui devait prendre fin dans la journée de vendredi, dure encore par suite d'un accident survenu à la machine. Il ne restait plus dans cet établissement que 22 grévistes qui devaient continuer la grève malgré eux.

Dans l'établissement de MM. Dillies frères et Catteau, deux grévistes avaient repris le travail, vendredi matin, mais ils ne se sont plus présentés à la reprise de une heure et demie.

UNE DESCENTE DU PARQUET. — Le Parquet, représenté par M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Lecointe, son greffier, est arrivé, vendredi après-midi, à 3 heures, à Roubaix.

Le magistrat s'est rendu au commissariat de police du troisième arrondissement où il a instruit une affaire de vol dans laquelle est compromis, comme nous l'avons dit, un jeune ouvrier teinturier, Gaston Roussel, demeurant rue Beaurewaert, cour Tournemine. Rappelons qu'on reproche à ce jeune homme de s'être introduit chez un de ses voisins, M. Deroubaix, après avoir démastiqué un carreau de vitre d'une fenêtre et d'avoir volé une somme de 140 francs qui se trouvait dans une malle.

M. Delalé a entendu plusieurs témoins. Il a regagné Lille dans la soirée.

UN ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Un jeune cycliste, fils de M. Prouvost, peintre, rue Chanzy, 27, passait vendredi matin, vers onze heures, rue Pellart, quand, voulant éviter une voiture, il fit une chute. Il fut blessé au côté gauche par le guidon de sa machine.

M. Jean Ferrain, fleuriste, se porta aussitôt à son secours et le conduisit chez lui, où le jeune homme reçut des soins. Une fois remis de son émotion, il a été reconduit en voiture chez ses parents.

VOL D'UNE MONTRE. — Un homme de peine, occupé dans l'usine de M. Wibaux-Florin, Jean Derudder, âgé de 33 ans, demeurant à Wattrelos, avait accroché son gilet à un clou avant de se mettre au travail. Sa montre en argent a remontoir se trouvait dans le gousset. Quand l'ouvrier vint reprendre son vêtement, il ne trouva plus sa montre. Elle porte le numéro 148.

M. Jean Derudder a porté plainte à M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

UN VOL A L'ÉTALAGE. — Un jeune bâcleur, Léon Smets, âgé de 15 ans, sans domicile fixe, a été surpris au moment où il dérobait une paire de pantoufles à l'étalage de Mme Lepoutre, marchande de chaussures, 182, rue d'Inkermann. Ce gamin précoce a été arrêté et conduit au dépôt du deuxième arrondissement. La valeur du vol est de trois francs.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers tisseurs de l'établissement de MM. Desmet frères et Lanselle s'est blessé à l'index de la main droite. M. le docteur Labbe, qui a examiné le blessé, Florent Impens, demeurant rue de l'Epeule, lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans la teinturerie de MM. C. et A. Screpel, une ouvrière, Marie Dujardin âgée de 20 ans, demeurant rue de la Redoute, a été blessée au bras gauche par la chute d'un rouleau de son métier. Une huitaine de jours de repos lui a été prescrite par M. le docteur Godefroy.

— Un teinturier de l'établissement de M. François Duforest a eu le pied gauche brûlé par un jet de vapeur. Le blessé, Jules Dewitt, âgé de 21 ans, demeurant rue Delattre, a été l'objet des soins de M. le docteur Rousseau qui lui a ordonné quinze jours de repos.

— Marie Carton, âgée de 30 ans, surveillante de la filature de M. Motte Bossut fils, s'est fait une entorse au pied droit. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrière qui habite rue Nabuchodonosor et lui a prescrit un repos de huit jours.

— Dans l'atelier de construction de M. Napoléon Martin, un mouleur en fer, M. Théophile Peire, âgé de 56 ans, demeurant rue Dombasle, 42, a fait une chute de deux mètres ; il fut relevé ayant des contusions. Un repos de quinze jours lui a été ordonné par M. le docteur Lepers.

— Un des ouvriers de M. Courouble frères, moutiers, a été blessé au côté par un coup de pied de cheval. M. le docteur Dispa, qui a examiné l'ouvrier, Cyrille Lambard, âgé de 40 ans, demeurant rue du Moulin, devra chômer dix jours d'après M. le docteur Dispa.

— En chargeant une balle de déchets, Alphonse Delorme, occupé pour le compte de M. Louis Vanhamme rue Saint-André, s'est fait une contusion au bras gauche, qui le forcera à chômer huit jours d'après M. le docteur Gallenghien.

— Un tisserand de l'établissement de M. Henri Augem fabricant, s'est blessé à la main droite pendant son travail. M. le docteur Dupont, qui a examiné le blessé, Charles Vanrobaeys, âgé de 25 ans, demeurant rue de Roncq, à Tourcoing, lui a ordonné six jours de repos.

— Undégraisseur de l'établissement de MM. Motte et Bourgeois, teinturiers-apprêteurs, s'est blessé en chargeant un sac de produit chimique. L'ouvrier, M. Louis Lamblin, âgé de 36 ans, demeurant rue de Bourgogne, a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard qui lui a ordonné huit jours de repos.

— Un apprenti de l'atelier de construction de M. A. Aubaud, un apprenti, Julien Christiaen, âgé de 15 ans, demeurant au Sapin Vert, à Wattrelos, a été renversé par une voiture en conduisant une baladeuse ; il a été relevé ayant une cote fracturée. M. le docteur Labbe lui a prescrit quelques jours de repos.

POUR SATISFAIRE sa nombreuse clientèle, la laiterie d'Oostcamp met en vente, rue du Bois, 13, un délicieux beurre, légèrement salé au prix de **3,10** le kilog.

Le beurre frais à **3,40** se trouve dans tous les dépôts.

Le beurre salé, rue du Bois, 13. 68371

NOURRICE On demande une bonne nourrice ayant déjà, si possible, nourri un an. S'adresser : 5, rue de Cassel.

ANNAPPES

UN BRAVE PETIT SAUVETEUR. — Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, une enfant de sept ans, Sophie Guédin, demeurant à Annappes, au hameau de Marchenelle, traversait la passerelle qui relie Hem à Annappes, sur la rivière « La Marque ». Elle tenait au bras droit, un panier et butta tout à coup contre une borne, puis perdit l'équilibre et tomba dans la rivière qui, à cet endroit, a environ un mètre de profondeur.

Un jeune écolier d'onze ans, Ferdinand Farvaque, l'entendit crier. Il accourut et arriva au moment où la petite fille disparaissait sous l'eau. Il sauta tout habillé dans la rivière, et, sachant un peu nager, il réussit à sauver la petite Sophie qu'il ramena sur la berge.

Il la transporta lui-même, évanouie, chez M. Henri Bayard, marchand de bois, qui demeure près de là, et quelques instants après, la mère de Sophie vint la chercher : la petite fille reprit bientôt ses sens.

Le jeune sauveteur a été chaudement félicité par un grand nombre de personnes ; on espère que cet acte de courage recevra la récompense qu'il mérite.

Nous apprenons du reste que la belle conduite du jeune Farvaque, ayant été signalée à M. de Montalembert, maire, celui-ci s'est empressé d'en informer l'autorité supérieure.

UNE TENTATIVE DE VOL. — Jeudi vers 10 heures du soir, à l'estaminet du Vert Feuillage tenu par M. Cortenray Edouard, qui exerce également la profession de tailleur, deux rôdeurs de nuit demeurés inconnus ont essayé de pénétrer dans l'atelier de M. Cortenray où se trouvait une certaine quantité de vêtements neufs d'une valeur de quatre à cinq cents francs. Au moment où ils tentaient de pratiquer une ouverture dans l'un des volets de la fenêtre, ils furent entendus par plusieurs personnes demeurées dans la maison et n'eurent que le temps de s'enfuir. La gendarmerie de Lannoy a été informée.

A LA SOCIÉTÉ « L'HARMONIE DE LA CITADELLE ». — M. Jean Dereux, président de « l'Harmonie de la Citadelle », vient de donner sa démission de président de cette société.

FLERS-BREUCQ

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE. — Voici la liste exacte des candidats républicains-libéraux :

Deroubaix J.-B., cordonnier, conseiller sortant ; Loridant Victor, débitant ; Duchatel Emile, cultivateur, conseiller sortant ; Dutilleul Jules, maraîcher ; Droulez Louis, cultivateur, conseiller sortant ; Picavet Désiré, cultivateur ; Dewas Louis, maçon ; Wannepain Albert, teinturier.

LEERS

DANS LES DOUANES. — M. Antem, commis, passe de Leers à Blanc-Misseron ; M. Delannoy, surnuméraire au Havre, est nommé commis à Leers.

CONSTRUCTION D'UNE FABRIQUE. — Dans quelques jours, commencera la construction de la fabrique de couvertures de coton que MM. A. Parent et fils, industriels à Lannoy, ont été autorisés à ériger le long du chemin vicinal ordinaire n° 6, dit de la Papinerie.

Déjà les premiers matériaux ont été amenés sur le terrain où sera édifiée la nouvelle construction qui a dû être retardée en raison du mauvais temps.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier de la briqueterie Salembier et Cie, Ferdinand Vercleven, 27 ans, demeurant à Estaimpuis, Belgique, a eu la main droite prise sous un éboulement de briques, et le pouce a été écrasé. M. Tribou, médecin à Leers, lui a donné ses soins, et lui a prescrit un repos de dix jours.

Communications

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES. — La recette de la 127e section s'élève à 580 fr. pour un effectif de 1242 membres.

Situation générale au 30 avril : capital inaliénable 30 millions 315 mille francs. Sociétaires, 259007. Nombre de sections 1576.

Les recettes et les adhésions se font le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi, au siège social, Hôtel des Pompiers, Grande-Place.

Age requis 15 ans accomplis au 1er janvier 1900, cotisation un franc par mois.

AVIS AUX OUVRIERS ZINGUEURS, FERBLANTIERS ETC. — Un groupe d'ouvriers zingueurs, ferblantiers, plombiers, invitant leurs collègues à se réunir le dimanche 20 mai à 5 heures du soir, estaminet au Chinois tenu par M. Etienne Couthier, place Verte à l'effet de s'entendre sur les moyens d'application et les conséquences de la loi de onze heures. Les ouvriers couvreurs sont également invités à cette réunion.

« LA JEANNE D'ARC. — Société de secours mutuels « de retraites ». — La commission administrative rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche prochain 13 courant à 4 heures au local habituel Café du Demi-Cercle, place Notre-Dame. Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires jusque 5 heures.

BUVETTES DE L'ECOLE DE NATATION. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Les personnes désireuses d'exploiter lesdites buvettes pendant les années 1900 et 1901, sont priées de faire leurs propositions à l'administration municipale, de ce jour au 25 mai courant. »

Les Accumulateurs « Hercule » sont les plus robustes, les plus légers, les meilleurs marché ; ils sont GARANTIS 10 ANS.

Pour renseignements et prix, s'adresser à M. Paul Delannoy, 29, rue de Roubaix, Lille.

50280—6185

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de l'année, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix* 46858

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52193

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13

Photographie Shettle, 4, boulev. de Paris, Roubaix ; rue Motte, à Tourcoing. — Portraits de 1re communion ; la douzaine 67..

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

LES GRÈVES

La journée de vendredi. — La reprise du travail votée par environ les trois quarts des votants

La journée de vendredi a été comme celle de jeudi, très calme. Les grévistes ont stationné en assez grand nombre place Victor-Hassebroucq et square de l'Hôtel-de-Ville, mais tous ont observé le plus grand calme, préoccupés qu'ils étaient par le vote qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville et dont nous parlons plus loin.

— A la teinturerie de MM. Mausse et Cie, l'établissement a été fermé jusqu'au 5 juin.

— On espère que le travail sera repris lundi matin chez MM. Albert Malard et Cie, rue de Guisnes.

— Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, les patrons se sont vus obligés par suite du manque de matières en chaîne et en trame, de congédier de nouveau les tisserands jusque lundi, espérant que la grève des ouvriers de la filature aura pris fin.

— Vendredi matin une nouvelle grève s'est déclarée chez MM. Lorthiois-Leurent et fils, fabricants de tapis, rue du Petit-Village. Trente-deux tireurs de cordes sur cinquante ont abandonné le travail demandant une augmentation de un franc par semaine. Il n'a pas été fait droit à leur demande et ils se sont mis en grève.

— Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre numéro d'hier, les ouvriers en grève ont voté à l'Hôtel-de-Ville pour la reprise du travail ou la continuation de la grève. Pendant toute la journée, les ouvriers se sont rendus avec empressement à l'Hôtel-de-Ville, où avait été installé un bureau de vote. Les opérations ont été faites très régulièrement. On avait pris pour membre du bureau, un délégué de chaque usine. Celui-ci était en possession d'une liste sur laquelle il pointait au fur et à mesure les ouvriers qui se présentaient pour voter. Le scrutin a duré de neuf heures du matin à cinq heures du soir. Le dépouillement a alors commencé et a été terminé vers six heures. Le résultat a été proclamé peu après. Sur 1,038 votants il y a eu 732 voix pour la reprise du travail et 306 voix pour la continuation de la grève. La reprise du travail l'emportait donc de 426 voix. Au moment où le président proclamait ces résultats, plusieurs cris se firent entendre. Nous en avons recueillis quelques-uns tels que ceux-ci : « A bas les vendus ! Les mouchards ont gagné ! Vive la grève ! » Mais ces cris n'ont pas eu beaucoup d'écho. La sortie s'est effectuée sans incidents. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville des groupes ont stationné assez longtemps. On a essayé de faire une conduite à deux ouvriers qui ont réussi à y échapper. A sept heures et demie la place Victor-Hassebroucq avait repris son aspect habituel. On n'a signalé aucun incident. La reprise du travail se fera sans doute lundi matin.

Voici le texte du procès-verbal qui a été rédigé à l'issue du vote de l'Hôtel de Ville :

« L'an mil neuf cent, le vendredi 11 mai, à onze heures du matin, dans la salle du Conseil municipal de Tourcoing, à l'Hôtel-de-Ville, après entente avec le syndicat des ouvriers de nature et une délégation des ouvriers des filatures de Tourcoing actuellement en grève, et après un avis de M. le Maire de Tourcoing affiché hier dans toute la ville, il a été procédé comme suit à un vote auquel sont admis à participer pendant toute la journée, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, tous les ouvriers majeurs de 18 ans des filatures en grève. Ce vote est fait :

» Pour la reprise du travail ou pour la continuation de la grève, et aux conditions suivantes :

» 1° Salaire fixe : trois francs par journée de travail de onze heures.

» 2° Les primes seront calculées comme auparavant, mais avec cette réserve que si, au bout de deux mois pendant lesquels tout le monde y mettra du sien pour forcer la production, les ouvriers ne pouvaient pas atteindre à leur ancien salaire, les patrons s'engageraient à remanier l'échelle des primes pour arriver à la moyenne des salaires des semaines de 72 heures.

» 3° Pour les réclamations relatives à certaines filatures : satisfaction immédiate serait donnée chez M. Flipo par l'emploi d'un rattacheur supplémentaire.

» L'amende de 0 fr. 10 pour casse de rouleau serait supprimée.

» Il a été d'abord constitué un bureau chargé des opérations du scrutin.

» Ont été désignés pour en faire partie :

» MM. Georges Favorel, de la maison Christory et Cie ; Edouard Delépaul, de la maison Lepers Duduve ; Duterte Fidèle, de la maison Baratte ; Gaspard Leblanc, de la maison Romain Flipo ; Constant Vercruysse, de la maison Vandenberghe et Desurmont ; Jules Halluin de la maison Joveniaux ; Jules Baisez, de la maison Cauliez Delnoutre ; Arsène Lamarque, de la maison Tiberghien (Alma) ; Auguste Lanno, de la maison Motte Dewavrin ; Edouard Deltombe, de la maison Tiberghien (Lille) ; Camille Dehon, de la maison Deconinck ; Edouard Deschamps, de la maison Jonglez ; Victor Deperchin, de la maison Masurel ; Jules Dally, de la maison Pollet fils ; Albert Cattoire, de la maison Tiberghien (Paris) ; Henri Petit, de la maison Tiberghien (Anvers) ; Gustave Tiberghien, de la maison Vermersch, qui nommé pour les présider M. Henri Lombraye, ouvrier de MM. Roelstraete et Deconinck.

» L'urne a été alors été ouverte et après avoir constaté qu'elle était vide, elle a été refermée par les soins d'un délégué de l'Administration municipale et les deux clefs ont été placées dans une petite boîte qui a été scellée et cachetée en présence des membres du bureau et des électeurs et déposée sur le bureau.

» Le scrutin est alors déclaré ouvert par le Président.

» Le scrutin est clos à cinq heures et il a été procédé au dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne au nombre de 1.038.

» Ce dépouillement a été fait sur les tables par des membres du bureau de l'élection, il a donné le résultat suivant :

» Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 1.038.

» Bulletins blancs ou nuls : 0.

» Reste comme suffrages exprimés : 1.038, majorité absolue : 426.

» Les votes se sont répartis comme suit :

» Pour la reprise du travail : 732.

» Pour la continuation de la grève : 306.

» Total : 1.038.

» En conséquence le Président du bureau déclare que la majorité des votants s'est prononcée pour la reprise du travail.

» Tous les bulletins ont été ensuite incinérés étant signés par les membres du bureau. »

Ce procès-verbal a été signé par tous les membres du bureau.

UN ENFANT QUI TOMBE DANS UNE FOSSE D'AISANCE. — Un accident qui aurait pu avoir des suites funestes pour la victime, mais qui en somme se borne à peu de choses, s'est produit dans la soirée de jeudi, vers 10 heures, chez M. Désiré Ghérard, mécanicien, demeurant rue Montaigne, 46.

M. Ghérard avait arrosé son jardin, et pour puiser dans la fosse d'aisance, avait enlevé la pierre. Malheureusement, il avait oublié de la replacer. Vers dix heures, son jeune fils, Paul, âgé de 7 ans, se rendit dans la cour et tout à coup tomba dans la fosse. Aux cris perçants poussés par le jeune Paul, M. Ghérard accourut et, aidé de quelques voisins, put retirer aussitôt son fils de la fosse.

Un remède fut administré au malade qui en sera quitte pour un repos de quelques jours.

UN VOL NOCTURNE DANS UNE BOUCHERIE AU BLANC-SEAU. — M. Cyrille Flourez, boucher, rue de l'Eglise, 24, au Blanc-Seau, a déposé une plainte entre les mains de la police, à la suite d'un vol dont il a été victime. Dans la nuit du 9 au 10, des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré dans le magasin, en se servant sans doute d'une fausse clef, car il n'y a pas eu de fracture. Un secrétaire que les voleurs ont fouillé a été également ouvert sans fracture. Les cambrioleurs, après avoir visité le rez-de-chaussée, se sont retirés, emportant une somme de 200 francs, une montre en acier et deux jambons.

M. Flourez était absent et le garçon, qui couche dans une mansarde, n'a rien entendu. On ne possède aucun indice. La police a aussitôt ouvert une enquête.

LES CONCERTS D'ETE. — La lettre suivante vient d'être adressée aux présidents des Sociétés musicales de la ville en vue de l'organisation des prochains concerts publics d'été :

« J'ai l'honneur de vous inviter à assister à une réunion des Présidents des diverses sociétés musicales de la ville, qui aura lieu à la Marie, salle des mariages : Dimanche prochain 13 mai à 11 heures 1/2 précises du matin, à l'effet d'arrêter l'ordre des exécutions pour les concerts d'été de l'année 1900.

« Dans le cas où vous seriez empêché veuillez vous faire remplacer soit par le Vice-Président soit par le Chef-Directeur.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Maire de Tourcoing
« E. LECOMTE adj. »

BLESSÉ PAR UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — Vendredi après-midi, un marchand de charbon de la rue du Brun-Pain, M. Loridan, a été victime d'un accident grave. M. Loridan aidé d'un domestique de M. Leveugle, fermier, rue du Brun-Pain, passait près d'un cheval appartenant à ce fermier. Le cheval prit sans doute peur, se mit à ruer et s'emporta. M. Loridan reçut à la tête un coup de pied qui lui fit une blessure de sept centimètres de long et une autre plus légère à la joue droite. Le domestique fut renversé mais ne reçut pas de blessure grave.

M. Loridan fut transporté à son domicile où M. le docteur Desbonnets vint lui donner des soins. On espère que cet accident n'aura pas de suites graves.

LES PÈLERINAGES A LA MARLIÈRE. — Horaire des offices. Tous les dimanches du mois, des messes seront dites à 5 h. 1/2, 6 h. /12, 7 h. 1/2, 8 h. 1/2 et 9 h. 1/2.

Dimanche 13, à 7 h. 1/2, messe pour le Carmel de Roubaix ; à 8 h. 1/2, messe pour le Cercle de la Ste-Famille de Roubaix. Le soir : salut chanté par le Cercle Saint-Joseph de Roubaix ; à 4 h. 1/2, par la Congrégation des Filles de Mouveron ; à 5 h. 1/4, par le lutrin de Notre-Dame de Tourcoing ; à 6 h., par la maîtrise de Wattrelos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un bâcleur, Henri Tiberghien, âgé de 16 ans, demeurant rue du Clinquet, 353, travaillant chez MM. Malfait Desurmont, s'est piqué au talon gauche, en marchant sur un clou. M. le docteur Duquennoy lui a prescrit un repos de cinq à six jours.

UN AIDE-TISSERAND GRAVEMENT BLESSÉ. — Un aide-tisserand, de la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, Leurent et fils, rue du Petit-Village, a été victime d'un accident grave. Cet ouvrier, Carlos Rompteau, âgé de 13 ans, demeurant rue du Bus, a eu le pied gauche écrasé entre le plateau et le bâti d'un métier.

M. le docteur Vienne a constaté une violente contusion et l'arrachement de la première phalange d'un doigt de pied. Le blessé subira une incapacité de travail d'au moins un mois.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée de vendredi, la police a relevé les contraventions suivantes : défaut d'éclairage à un vélo 1 ; violences 1 ; allure trop rapide d'un vélo 1 ; dommage à la propriété d'autrui 4 ; à un propriétaire pour avoir effectué des réparations sans autorisation à un mur, 1.

RONCQ

LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE. — C'est demain dimanche qu'aura lieu le scrutin de ballottage ; nous sommes persuadé que nos amis de Roncq tiendront à compléter la victoire remportée dimanche dernier par le conseil sortant, malgré la campagne d'injures et de violences menée par le parti radical socialiste. Les électeurs auront à cœur d'éloigner une fois pour toute de la mairie les hommes qui ont recherché des alliances dans le camp des collectivistes révolutionnaires.

— Les électeurs qui ne seraient plus en possession de leur carte peuvent prendre part au scrutin ; il leur suffira de présenter devant le bureau accompagnés de deux témoins.

— Voici les noms des candidats présentés par le conseil :

MM. Louis Castelle, Louis Chombart, Etienne Lecomte, Henri Manessiez et Henri Selosse.

— D'autre part, les conseillers municipaux du centre, élus au scrutin de dimanche dernier adressent aux électeurs la proclamation suivante :

« Electeurs,

» Le scrutin du 6 mai a été une victoire. Malgré les attaques les plus violentes, les imputations les plus calomnieuses, vous avez réélu ceux à qui, depuis longtemps, vous avez confié le soin de vos intérêts. Votre bon sens a fait justice des allégations mensongères et injurieuses.

» Nous vous en remercions et sans vous accabler de promesses plus ou moins réalisables, nous nous efforcerons d'apporter les améliorations les plus pratiques tout en ménageant vos deniers.

» Si satisfaisant qu'ait été le résultat du 6 mai, il a été incomplet. Il a manqué quelques voix seulement à plusieurs des nôtres pour être élus. Le scrutin du 13 mai les leur apportera. Vous aurez à cœur de renouveler le mandat de ces hommes estimables, respectés de tous, qui depuis de longues années ont pris soin de vos intérêts. Ils n'ont pas démérité de vous. Aussi est-ce avec confiance que nous vous donnons rendez-vous aux urnes !

» Les élus du 6 mai. »

UNE RÉCIDIVISTE. — A l'audience de simple police de jeudi la femme Druart a été condamnée pour ivresse à un jour de prison. La leçon ne lui a pas servi. Vendredi soir, vers 6 heures et demie le garde-champêtre, Combrugge, l'a arrêtée de nouveau et conduite au violon. La femme Drouart s'était de nouveau laissé aller à sa funeste passion : elle causait du scandale et invectivait les passants. Un nouveau procès-verbal pour ivresse publique a été rédigé à sa charge.

MARCQ-EN-BARŒUL

SERVICE DES TRAMWAYS. — Un accident au forage a privé d'eau les chaudières d'alimentation du dépôt ; il en est résulté une désorganisation du service des tramways. Il fallu employer la traction animale nous assurer le service entre le dépôt et Lille.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, le forage sera réparé vendredi soir et le service sera rétabli samedi.

INCENDIE D'UNE MEULE DE PAILLE. — Vendredi vers midi et demie, une meule de paille, appartenant à M. Jules Dilnes cultivateur, a été incendiée. Les pompiers de Mouvaux sont intervenus. Grâce aux secours promptement organisés, l'incendie qui menaçait la maison habitation de M. Dillies ne s'est pas étendu. La malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

ACCIDENT D'USINE. — Un ouvrier mouleur de la fonderie de M. Donat Montellier, Henri Lefebvre âgé de 29 ans, demeurant à Marcq, s'est blessé à la main gauche en bouchant un chassis de fonderie. M. le docteur Masson a constaté une plaie superficielle du médius et a prescrit un repos de quelques jours.

Communications

INSTITUT COLBERT. — Dimanche 13 mai à 10 heures et demie, réunion générale des Anciens Elèves de l'Institut Colbert.

Ordre du jour. Souscription pour le banquet annuel (3 fr. par tête) Nota. — La commission compte sur le bon vouloir de tous les sociétaires pour donner à cette fête intime tout l'attrait que mérite une réunion d'amis. Les Anciens Elèves qui n'auraient pas reçu de convocation sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PHOTOGRAPHIE. 81, rue Desurmont, 8
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

LA COMPAGNIE DU GAZ CONTRE LA VILLE DE LILLE. — Il fallait s'y attendre : Me Testelin, avocat de la Ville, a sollicité une nouvelle remise de ce procès que nous avons annoncé il y a huit jours.

Il s'agit, on s'en souvient, d'une demande en 90.000 francs de dommages et intérêts présentée contre la Ville par la Compagnie du gaz qui évalue à ce chiffre le préjudice à elle causé par le refus de la municipalité socialiste de se conformer à l'une des clauses du contrat intervenu entre les deux parties, et en vertu de laquelle il était reconnu à la Compagnie le droit à l'entrepôt.

LES GRÈVES DE LILLE. — Nous avons à signaler aujourd'hui la reprise complète du travail dans l'établissement de M. Wallaert, rue de Ronchin, où tous les ouvriers sont rentrés à l'atelier aux anciennes conditions. Vendredi matin, dans l'atelier, au cours du travail, M. Wallaert a entendu les revendications de ses ouvriers et une entente est intervenue.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **LEMAIRE-LECOMTE**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Florentine Lecomte**, décédée à Roubaix, le 10 mai 1900, dans sa 32e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le samedi 12 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 5, à 3 heures 1/2.

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois seront célébrés en l'église du Sacre-Cœur, à Tourcoing, le mercredi 16 mai 1900, à 8 heures 1/2 et à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Hyacinthe Duterte**, veuve de Monsieur **Julien Porisse**, décédée à Roubaix, le 9 avril 1900, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire, sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 14 mai 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Marie-Stéphanie Leclercq**, épouse de Monsieur **Jules Lernoud**, décédée à Roubaix, le 28 avril 1899, dans sa 56e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BERNAERT-DELEPORTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Marguerite-Marie-Justine Bernaert**, décédée à Roubaix le 10 mai 1900, dans sa cinquième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 94.

Les amis et connaissances de la famille VAN NIEUWENHUYSE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle **Cécile-Bernard Van Nieuwenhuyse**, décédée à Roubaix le 11 mai 1900, dans sa 46e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 13 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 14, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Cassel, 9.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, le lundi 14 mai 1900, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame **Louis Lerrier, née Sophie-Clémence-Henriette-Joseph Pennel**, décédée à Roubaix, le 18 mai 1899, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FEUILLETON DU 13 MAI. — N° 28

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

X

LE VIEUX HIBOU

Il s'assura que ses volets étaient fermés ; il ne voulait pas que quelque paysan, quelque pêcheur passant par hasard devant sa demeure s'aperçut qu'il y avait de la lumière chez lui ; car, à cette heure, le baron Raymond de Kermeric, épuisé de fatigue et de bonheur, ne devait pas faire autre chose que dormir et non pas chercher, dans son secrétaire, des liasses de vieux papiers, de parchemins, et s'installer devant sa table pour les étudier attentivement.

Car, ce que renfermaient toutes ces archives de famille, Raymond de Kermeric devait le savoir par cœur et n'avoir nul besoin de s'en pénétrer de nouveau ligne par ligne, d'apprendre l'histoire de son blason, avec toutes ses modifications depuis l'époque où le duc René donna, au premier Kermeric connu dans les mémoires, le droit de porter sur son écu une épée de « gueule » — rouge — sur fond argent, avec deux lévriers pour supports ; car, lui dit-il, « fidèles comme des chiens, les Kermeric sont braves comme l'épée ». Oui, Raymond de Kermeric avait été bercé de toutes ces glorieuses histoires, et ce sont là de ces choses qui restent gravées dans la mémoire, même lorsque, vieillard, on oublie les événements de la veille.

Et, cependant, le Raymond qui venait de rendre le bonheur à la baronne et la plus douce espérance à Mlle de Preuilly, s'acharnait dans l'étude, le *déchiffrage* de ces parchemins, de ces patentes ducales ou royales. Il y avait là des mots qu'il ne comprenait pas, des phrases qui demeuraient pour lui sans aucun sens. Parfois il eut un geste de découragement, le sentiment de son impuissance, mias il se remettait à la besogne.

— J'ai tout appris des sciences modernes... Pourquoi celle-ci m'échapperait-elle parce qu'elle est ancienne ?... Je me procurerai des livres et, pas plus que le reste, ceci n'aura de secret pour moi !

Avant quatre heures, il replaça tous les vieux documents de la famille des Kermeric dans le secrétaire ; puis il se recoucha et s'endormit plus tranquille.

Et il était plongé dans un lourd sommeil, lorsque, au commencement de la matinée, la baronne et Dominique entrèrent précipitamment dans sa chambre.

La baronne connaissait si bien les moindres recoins de cette pièce, qu'elle marcha droit au lit, se pencha exactement à la hauteur de l'oreiller pour baiser son fils au front.

— Il dort encore... Chut-! fit elle en se redressant.

Dominique eut un mouvement de colère ; et, tirant sur son bonnet :

— Pourtant, Madame la baronne, moi qui connait M. Raymond, je suis certain qu'il va me crier : « Pourquoi que t'es pas venu me le dire de suite ?...

— Oui, oui, Dominique... Mais il t'a montré lui-même, hier, comment on doit s'y prendre pour annoncer une nouvelle... bonne ou mauvaise...

Cependant, Raymond remuait un peu la tête ; la baronne l'embrassa encore, et il entr'ouvrit les yeux.

— Ma chère maman !... Quelle joie de te sentir près de moi à mon réveil !... Ah ! je me demande encore si c'est bien vrai, tant de bonheur !... Bonjour, Dominique ! Qu'est-ce que tu fais là, avec ta mine renfrognée ?...

— Monsieur Raymond, c'est rapport à... à

— A quoi ?

— Des exagérations, comme toujours, mon enfant, dit la baronne en pssant son bras sous le cou de son fils. Aussi